

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU ROÉÉ

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE - DOSSIER R-3879-2014 PHASE 4

Intégration des bénéfices non énergétiques aux tests économiques du PGEÉ

Référence

- i) R 3879-2014 cause tarifaire 2016, GM-110, document1 p. 21, l. 3 à 6

Préambule

« Cette conclusion est également partagée par un grand nombre de gestionnaires de programmes d'économies d'énergie gazière et électrique en Amérique du Nord (Energy Efficiency Screening Coalition 2013) employant la même méthodologie. »

En note de bas de page: *Effectiveness Screening in the United States*. Récupéré sur http://www.nhpci.org/publications/NHPC_EE-Screening-Coalition-Position-Paper-final_20131118.pdf

Demande

- 1.1 Veuillez fournir une copie du document mis en référence ?

Référence

- i) R-3809-2014, phase 2, D-2013-106, paragraphe 478

Préambule

« La Régie reconnaît que, dans un contexte d'évaluation, le TAP permet d'apprécier la part des bénéfices d'un programme qui sert à couvrir les coûts du distributeur pour ce programme. Son suivi permet l'étude de l'évolution de cette part. Dans ce contexte, le distributeur pourrait choisir d'effectuer un tel suivi dans ses évaluations de programmes. »

Nos soulignés

Demande

- 2.1 Veuillez expliquer pourquoi le distributeur détermine qu'il n'est pas utile de présenter les résultats du TAP ?
- 2.2 Veuillez déterminer si le distributeur considère que le TAP est un indicateur qui intègre efficacement les BNÉ ?
- 2.3 Si oui, veuillez expliquer pourquoi ?
- 2.4 Sinon, veuillez expliquer pourquoi ?

Question s'adressant à Dunsky Expertise en énergie :

Références

- i) R-3809-2014, phase 2, D-2013-106, paragraphe 478
- ii) R-3879-2014-B0502, p.4
- iii) R-3879-2014-B0502, p.10, tableau 2 colonne test principale, ligne Washington

Préambule

Le groupe expert énumère la principale solution à l'enjeu fondamental de l'intégration des BNÉ

Demandes

- 3.1 Veuillez confirmer que le TAP (le test de l'administrateur de programme) tel que décrit à la référence i) et le TCAP (test du coût de l'administrateur du programme) en référence ii) et le terme PCAT en référence 3) sont tous des synonymes ?
- 3.2 Sinon, veuillez expliquer les différences ?
- 3.3 Veuillez vérifier la compréhension du ROEE : en référence iii), le ROEE comprend que dans l'État de Washington, le test principal pour l'électricité est le TCTR et que le test principal pour le gaz est le PACT ?
- 3.4 Si la compréhension du ROEE est mauvaise, veuillez expliquer ?

Référence

- i) R-3879-2014-B0502, p.9

Préambule

Le groupe d'expert explique la sélection des critères de base de la sélection de juridiction pour son balisage. Un des critères est notamment : que « le TCTR est le test principal pour évaluer la rentabilité économique des programmes »

Demandes

- 4.1 Sans faire une recherche exhaustive, pouvez confirmer ou infirmer que certaines juridictions (autre que le Vermont) ont des tests de rentabilité principaux qui ne sont pas le TCTR ou une modification du TCTR ?
- 4.2 Si certaines juridictions utilisent d'autres tests, veuillez fournir les juridictions ainsi que les tests utilisés ?
- 4.3 Veuillez indiquer si certaines juridictions utilisent plus d'un test principal ?
- 4.4 Si oui, veuillez fournir le nom des juridictions ainsi que les tests utilisés ?

Référence

- i) R-3879-2014-B0502, p.12

Préambule

« Il est important de mentionner que l'usage du TCS par le Vermont n'implique pas une couverture beaucoup plus grande des BNÉ qu'un bon nombre des autres régions étudiées utilisant le TCTR. »

Nos soulignés

Demande

- 5.1 Veuillez détailler ce que vous entendez par « beaucoup plus grande des BNÉ » ?

Références

- i) R-3879-2014-B0502, p.30
- ii) R-3879-2014-B0502, p.31 (tableau 19)
- iii) R-3879-2014-B0502, p.32
- iv) R-3879-2014-B0502, p.36 (tableau 21)

Préambule

- A. « **Les ajouts génériques proposés visant à capturer, de façon conservatrice, les BNÉ pour chacun des programmes sont présentés au Tableau 19 (page suivante).** Ces valeurs, issues des calculs détaillés à la section 5.2, seraient utilisées dans le cadre du calcul du TCTR pour les programmes du distributeur » Ref i
- B. « Ensuite, afin de refléter le fait que les contextes du Massachusetts et du Québec sont différents et dans le but de demeurer conservateur, nous avons appliqué un facteur de pondération de 75 % aux valeurs déterminées précédemment » Ref iii

Nos soulignés

Demandes

- 6.1 Veuillez expliquer la motivation de l'utilisation d'une pondération de 75 % pour créer un scénario conservateur ?
- 6.2 Veuillez fournir quelle serait la pondération pour un scénario positif et pour un scénario réaliste ?
- 6.3 Veuillez fournir les résultats du tableau 19 dans des scénarios positifs et du scénario réaliste ?
- 6.4 Veuillez fournir les résultats du tableau 21 avec du scénario positif et du scénario réaliste ?

Références

- i) DAYNIN, Elizabeth, AIONA, Jessica, HEDMAN, Brian, *Whose Perspective? The Impact of the Utility Cost Test*, Cadmus Group, 11 p. http://www.cadmusgroup.com/wp-content/uploads/2012/11/TRC_UCT-Paper_12DEC11.pdf

- ii) NICKERMAN Luke, ASLIN, Richard, *Cost-Effectiveness Adjustments: How Effective Have States Been At Recreating the PAC?*, 2014 ACEEE Summer Study on Energy Efficiency in Buildings, p. 8-302 à 8-313, <http://aceee.org/files/proceedings/2014/data/papers/8-1084.pdf>
- iii) DUNSKY, P., BOULANGER, F., & MATHOT, P. (2012). *Screening DSM: When the TRC Blocks Efficiency, What'sNext?* ACEEE Summer Study on Energy Efficiency in Buildings.

Préambule

Les trois textes mis en références font le constat similaire que les tests de rentabilité telle que le TCTR (non modifié) ont une tendance à bloquer la rentabilité des programmes en efficacité énergétique. Les trois textes en référence dont un signé, entre autres, par monsieur Dunsky suggère que pour faciliter l'intégration des BNÉ que les distributeurs intègre le test de l'administration publique (TAP) dans le processus décisionnel comme test principal à la décision.

Plusieurs des auteurs des textes en références considèrent que le TAP est plus simple à calculer et permet de prendre compte l'asymétrie l'information causée par le TCTR.

Demandes

- 7.1 Selon vous, est-ce que la modification du TCTR de Gaz Métro permettra de faciliter la création de nouveaux programmes en efficacité énergétique rentable ?
- 7.2 Si oui et sans faire de recherche exhaustive, pouvez-vous fournir des exemples de juridiction qui ont pu améliorer leur portefeuille de programme en appliquant un TCTR modifié ?
- 7.3 Considérez-vous que Gaz Métro doit utiliser le TAP comme test principal pour calculer la rentabilité de ses programmes de PGEÉ ?
- 7.4 Si oui ? Pourquoi et comment ?
- 7.5 Sinon, pourquoi ?
- 7.6 Considérez-vous que l'utilisation du TAP favorise la mise en place de nouveau programme en efficacité énergétique rentable ?
- 7.7 Si oui, sans faire de recherche exhaustive, pouvez-vous fournir des exemples de juridiction qui ont pu améliorer leur portefeuille de programme en appliquant le TAP?

7.8 Considérez-vous que la prise de décision quant à la rentabilité d'un portefeuille de programme soit facilitée par l'utilisation conjointe du TCTR tel que vous le proposez et du TAP comme test de rentabilité principale ?

7.9 Si oui, pourquoi ?

7.10 Sinon, pourquoi ?

Possible double comptage des économies d'énergie entre Gaz Métro et le BEIE

Référence

- (i) Pour des solutions économiques et durables en efficacité et innovation énergétiques, Document, Document présenté par Gaz Métro à la consultation pour une politique énergétique du Québec, Mars 2015, page 11

Préambule

Dans le document déposé cité en rubrique, Gaz Métro indique :

« Il faut viser la complémentarité des programmes et une calibration optimale des aides financières afin de maximiser chaque dollar disponible. Gaz Métro a été à même de constater que certains programmes du BEIE sont complémentaires à son offre en efficacité énergétique. Cependant, d'autres, tels que ÉcoPerformance, se superposent en partie aux programmes de Gaz Métro. Une entreprise peut alors recevoir des aides financières de Gaz Métro et du BEIE pour le même projet. »...

Gaz Métro calibre les aides financières de ses programmes afin de couvrir une portion suffisante des surcoûts des mesures d'efficacité énergétique. Cette calibration fait l'objet d'une révision régulière lors des évaluations de programmes par des experts externes.

Dans ce contexte, il faut se questionner sur la valeur ajoutée de verser des sommes additionnelles du BEIE pour réaliser une mesure d'efficacité énergétique alors que le projet aurait possiblement pu se réaliser sans cette aide financière additionnelle. Les sommes ainsi versées en trop font certainement le bonheur des participants, mais elles ne sont pas accessibles à d'autres projets, qui ne pourront se réaliser faute d'aide financière. La complémentarité des offres du gouvernement et des distributeurs est essentielle pour maximiser chaque dollar disponible.

Finalement, le niveau des aides financières versées doit être mieux calibré afin que celles-ci soient justes et suffisantes et ainsi représenter un incitatif réel, sans toutefois être démesurées, ce qui inciterait les opportunistes à profiter d'aides financières qui ne constituent pas un élément décisif à leur prise de décision. »

Demandes

- 8.1 Quels sont les programmes du BEIE qui sont complémentaires aux programmes du PGEÉ de Gaz Métro, et en quoi sont-ils complémentaires?
- 8.2 Quels autres programmes du BEIE qu'ÉcoPerformance se superposent à quels programmes du PGEÉ de Gaz Métro et en quoi?
- 8.3 Combien d'entreprises ont reçu combien d'aide financières à la fois de Gaz Métro et du BEIE et pour combien de projets?
- 8.4 Est-ce que Gaz Métro effectue vraiment une validation systématique de la calibration de l'aide financière de ses programmes lors des évaluations? Veuillez indiquer la méthodologie des résultats.
- 8.5 Faudrait-il aussi se questionner sur la valeur ajoutée de verser des sommes additionnelles de Gaz Métro pour réaliser une mesure d'efficacité énergétique alors que le projet aurait possiblement pu se réaliser seulement avec l'aide du BEIE?
- 8.6 Est-ce que Gaz Métro a entrepris des pourparlers avec le BEIE afin de trouver des solutions à cet enjeu?

Coût de revient du mètre cube économisé

Référence

- (i) Gaz Métro 110, Document 1, page 27

Préambule

« 4.4.2 Ratio coût par mètre cube économisé

Le tableau E de la pièce Gaz Métro-110, Document 2 présente les économies ainsi que les coûts totaux pour l'année 2015-2016. En appliquant la formule détaillée au lexique de la preuve, le ratio coût par mètre cube économisé du PGEÉ 2015-2016 est de 0,5300 \$/m³, alors qu'il était de 0,4742 \$/m³ à la Cause tarifaire 2015. »

Demande

9.1 Qu'est-ce qui explique cette hausse du coût du mètre cube économisé de plus de 10% comparativement à l'année dernière?

Référence

- (i) Gaz Métro 110, Document 1

Demandes

10.1 Sans effectuer de balisage exhaustif, veuillez fournir un comparatif des aides financières octroyées par d'autres distributeurs d'énergie et des montants maximums accordés pour les technologies et processus visés par les programmes PE 202, PE 207, PE 208, PE 210, PE 211, PE 212, PE 215, PE 218, PE 219, PE 225, PE 226, PE 233, PE 234, PE 235

10.2 Veuillez indiquer, pour chaque programme énuméré précédemment, l'année de début du programme, le pourcentage du potentiel technico-économique économisé à ce jour ou le degré de transformation du marché à ce jour en précisant la manière d'évaluer la transformation, et la date de fin présumée du programme en fonction du degré de transformation accompli.

Régionalisation du PGEÉ

Demandes

11.1 Est-ce que Gaz Métro a considéré la possibilité de moduler sa stratégie d'intervention et son portfolio de programmes de façon régionalisée en fonction des niveaux de saturation du réseau observés?

11.2 Sinon, pourquoi ?

11.3 Si oui, quelles sont les conclusions et intentions de Gaz Métro à cet égard ?